

TRANSPORTEURS D'ŒUFS

Protocole de biosécurité en situation d'urgence

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation d'urgence (niveau orange)**. Leur application sera recommandée au moment opportun par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie aviaire déclarable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les sites de production avicole situés dans une zone donnée. L'EQCMA émettra une **zone à risque préliminaire (ZRP)** dans un rayon d'un minimum de 3 km autour d'un site de production suspect. **Les mesures de biosécurité en situation**

d'urgence (niveau orange) s'ajoutent à celles préconisées en situation courante (niveau vert) et de vigilance (niveau jaune).

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



CIRCULATION DANS UNE ZRP

- Adopter une conduite sécuritaire, le cas échéant :
 - Éviter la circulation près d'un site suspect ou infecté et dans les zones de forte densité avicole ;
 - Emprunter des routes pavées lorsque possible et conduire à vitesse réduite lorsque des routes de gravier sont empruntées ;
 - Éviter de circuler sur les routes contaminées par de la boue, du fumier ou toute autre matière organique ;
- Lorsque le poste de classement ou de transformation ou le couvoir est hors d'une ZRP :
 - Éviter de circuler à l'intérieur d'une ZRP lorsque ses activités ne l'y obligent pas ;
- Lorsque le poste de classement ou de transformation ou le couvoir est dans une ZRP :
 - S'assurer que le véhicule utilisé est visiblement propre, sans contamination visible de fumier ou d'excréments d'animaux avant la sortie de la ZRP :
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
 - Ne faire aucun arrêt à un site de production avicole situé à l'intérieur de la ZRP pour une collecte prévue à l'extérieur de celle-ci.



ACCÈS À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE DANS UNE ZRP

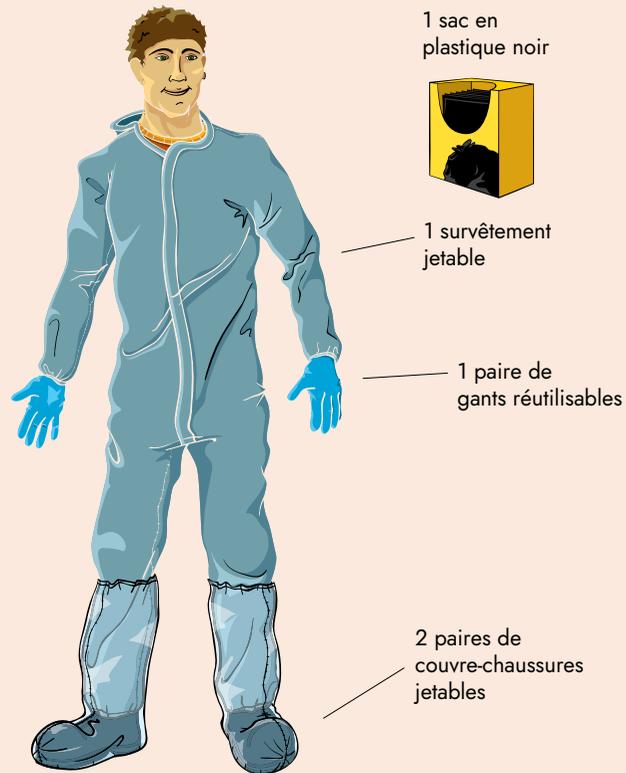
- **Respecter les mesures de biosécurité spécifiques demandées par le producteur, le poste de classement ou de transformation ou le couvoir et celles décrites dans ce protocole :**
 - Faire une collecte uniquement si elle est essentielle et demandée par le producteur :
 - Ne faire une collecte que si le producteur a confirmé que la situation sanitaire du site de production le permet ;
 - Réévaluer le moment d'une collecte en fonction du risque que le site de production représente ;
 - Organiser les horaires pour minimiser le nombre de déplacements nécessaires sur un site de production ;
 - Vérifier que le personnel du site de production assigné pour la collecte soit facilement joignable et accessible pour toute assistance ;
 - Demander que les équipements et le matériel fournis par le producteur soient disponibles pour la collecte ;
 - Vérifier que les aires de collecte sont dégagées et propres ;
- Terminer un circuit de collecte sur un site de production situé dans une ZRP :
 - Effectuer toute collecte sur des sites de production situés hors d'une ZRP avant d'y circuler ou dédier un circuit de collecte à la ZRP ;
 - Réduire au minimum le nombre de sites de production collectés dans une ZRP au cours d'un même circuit ;
 - Compléter un circuit de collecte par un site de production suspect ou lié au site suspect, le cas échéant ;
- **Si une maladie déclarable est suspectée au cours de la collecte :**
 - Demeurer sur le site de production avant d'obtenir l'autorisation de l'ACIA pour la sortie ;
 - Respecter les mesures demandées par l'ACIA à la sortie du site de production.



ACCÈS À LA COUR (ZAC) D'UN SITE DE PRODUCTION DANS UNE ZRP

- **Préparer le véhicule utilisé pour la collecte :**
 - S'assurer qu'il est exempt de boue, de fumier ou de matières organiques visibles :
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
 - Utiliser un véhicule avec des tapis de sol et des sièges de passagers faits de matériau lavable ;
 - Désigner une section « propre » et une section « contaminée » dans l'habitacle ;
- **Préparer les ÉPI, le matériel de biosécurité et les équipements nécessaires à la collecte :**
 - Préparer un kit d'ÉPI placé individuellement dans un sac en plastique transparent pour chaque cour (ZAC) visitée :
 - S'assurer que les ÉPI sont préalablement nettoyés ;
 - Utiliser des ÉPI et du matériel à usage unique neufs qui n'ont jamais été en contact avec d'autres sites avicoles ;
 - Inclure des équipements et du matériel nécessaires à la visite :
 - Des gants réutilisables visiblement propres et fabriqués de matériau résistant à la désinfection ;
 - Des kits d'ÉPI ;
 - Des couvre-chaussures adaptés aux conditions météorologiques ;
 - Du matériel de désinfection ;
 - Un désinfectant efficace contre l'agent pathogène ciblé (se référer au document de l'EQCMA *Informations utiles sur les désinfectants après une contamination par des maladies ciblées chez la volaille*) ;
 - Des sacs en plastique transparent pour tout équipement ou matériel rapporté ;
 - Des sacs en plastique noir pour tout ÉPI ou matériel à jeter au site de production ;
 - S'assurer que les ÉPI et le matériel de désinfection sont à portée de main dans l'habitacle du véhicule pour faciliter leur accès à l'arrivée sur le site ;
- **Vérifier avec le producteur de la présence d'une poubelle et d'un pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante à la sortie de la cour (ZAC).**

KIT D'ÉPI POUR CHAQUE COUR (ZAC) VISITÉE



MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LE VÉHICULE

- 1 contenant de lingettes désinfectantes ;
- 1 flacon de gel désinfectant pour les mains ;
- 1 désinfectant en aérosol ;
- 1 sac en plastique noir ;
- 1 pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante.



SITE DE PRODUCTION AVICOLE SUSPECT OU LIÉ AU SITE SUSPECT

LA COLLECTE D'ŒUFS DOIT ÊTRE SUSPENDUE OU ANNULÉE ET AUSSITÔT COMMUNIQUÉE PAR LE PRODUCTEUR AU POSTE DE CLASSEMENT OU DE TRANSFORMATION OU AU COUVOIR ;

SEULES LES VISITES URGENTES SONT POSSIBLES.

- Garantir la capacité d'entreposage des œufs et une quantité adéquate du matériel d'emballage au site de production :
 - Transporter une remorque réfrigérée sur le site de production afin de fournir un entreposage temporaire des œufs selon le besoin ;
 - Apporter suffisamment de matériel d'emballage pour la collecte des œufs ;
 - Effectuer la livraison du matériel d'emballage avec l'assistance du personnel du site de production , le cas échéant ;

- Appliquer les mesures du « Site de production avicole non suspect dans une ZRP » et ajouter ces mesures à la sortie de la cour (ZAC), le cas échéant :
 - Se rendre à un poste de lavage à la sortie du site suspect ou lié au site suspect :
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
 - Nettoyer et désinfecter les équipements utilisés pour la livraison ;
 - Se rendre au domicile ou au centre de service :
 - Laver à l'eau chaude et sécher à haute température les vêtements et les chaussures portés ;
 - Se doucher avant tout retour sur un site de production avicole ;
 - Ne visiter aucun autre site de production au cours de la même journée.



SITE DE PRODUCTION AVICOLE NON SUSPECT DANS UNE ZRP

MESURES À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DE LA COUR (ZAC)

À l'entrée

1. Se stationner à l'endroit désigné de la cour (ZAC) :

- Fermer hermétiquement les portes et les vitres du véhicule ;
- Communiquer avec le propriétaire ;

2. Prendre un kit d'ÉPI préalablement préparé :

- Mettre une 1^{re} paire de couvre-chaussures jetables à la sortie du véhicule ;
- Apporter le kit d'ÉPI entamé pour le chargement des œufs.

À la sortie

1. Appliquer les mesures de nettoyage et désinfection requises :

- Nettoyer l'excédent de boue, de fumier ou d'autres débris et désinfecter les roues, les arches de roues et le dessous du véhicule ;

– Désinfecter les gants réutilisables et le pulvérisateur à compression avant de le déposer dans le contenant de la section contaminée ;

2. Se rendre à l'habitable :

- Prendre un sac en plastique noir du contenant de la section contaminée ;
- Enlever la dernière paire de couvre-chaussures ;
- Jeter les couvre-chaussures dans le sac en plastique noir, le fermer et le jeter dans la poubelle à la sortie de la cour (ZAC) ;
- Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;

3. Se rendre au poste de classement ou de transformation ou au couvoir dès la sortie de la ZRP et faire le déchargement des œufs ;

4. Changer de vêtements et désinfecter les chaussures portées avant tout retour sur un site de production avicole.

MESURES À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DE L'ENTREPÔT DES ŒUFS

1. Ne jamais entrer dans le poulailler (ZAR) ;

2. Accéder et sortir de l'entrepôt des œufs par l'entrée dédiée ou, à défaut, l'entrée (PAC) des personnes avec une zone de transition à 2 espaces ;

À l'entrée

1. Accéder à l'entrepôt des œufs ou l'espace extérieur de l'entrée (PAC) des personnes ;

2. Prendre les ÉPI suivants du kit d'ÉPI et les revêtir dans cet ordre :

- Une 2^e paire de couvre-chaussures et les enfiler par-dessus la 1^{re} en passant le seuil de la porte de l'entrepôt ou la délimitation physique de l'espace intérieur de la zone de transition ;

- Un survêtement jetable et une paire de gants réutilisables ;

3. Circuler dans l'entrepôt des œufs.

À la sortie

1. Se rendre à la porte d'entrée (PAC) de l'entrepôt des œufs ou accéder à l'espace intérieur de l'entrée (PAC) des personnes ;

2. Retirer le survêtement et ensuite la 2^e paire de couvre-chaussures jetables en passant le seuil de la porte d'entrée (PAC) de l'entrepôt des œufs ou la délimitation physique de la zone de transition pour accéder à son espace extérieur ;

3. Jeter les ÉPI dans le sac en plastique noir du kit d'ÉPI et le laisser sur place ;

4. Désinfecter les gants réutilisables avec du gel désinfectant ;

5. Se rendre au véhicule.